

Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Cible de l'ONU: 16.1 - Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

Indicateur 16.i2 : Victimes de violences physiques et/ou sexuelles

Concepts et définitions

Définition :

Part des personnes interrogées s'étant déclarées victimes de violences physiques et/ou sexuelles durant l'année précédente, qu'il s'agisse de violences commises au sein de la sphère intrafamiliale ou non.

Concepts :

Les victimes de **violences physiques** sont repérées par la question « avez-vous été personnellement victime de violences physiques [...] ? », en précisant qu'il peut s'agir de gifles, de coups, de blessures. Les victimes de **violences sexuelles** sont repérées par la question suivante « est-il arrivé qu'une personne vous impose des attouchements sexuels ou un rapport sexuel non désiré, ou qu'elle tente de le faire en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ? ». Cette formulation a évolué dans le questionnaire portant sur l'année 2016 (cf. Note méthodologique du rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2018 sur Interstats).

Les violences commises **au sein de la sphère intrafamiliale** sont les violences commises par le conjoint ou l'ex-conjoint ou un autre membre du cercle familial.

Dans l'enquête, la notion de couple est à prendre au sens large : le **conjoint** correspond à toute personne désignée comme telle par l'enquêté, quelle que soit la situation maritale liant ce conjoint à l'enquêté (marié, pacsé, concubin ou petit ami) et le statut de cohabitation. Il en va de même pour la notion de membre de la famille.

Champ :

Individus de 18 à 75 ans, France métropolitaine.

Commentaires :

L'indicateur 16.i2 « Victimes de violences physiques et/ou sexuelles » est un indicateur qui rend compte de la prévalence moyenne annuelle des violences, qu'elles soient physiques ou sexuelles, dans la population adulte. Le suivi dans le temps de cet indicateur permet une évaluation de la réduction des formes de violences en France qui constitue la cible 16.1 des objectifs de développement durable de l'Onu.

C'est également un indicateur européen.

Méthodologie

Méthode de calcul :

Il s'agit de la moyenne annuelle pondérée par le poids de chaque répondant de l'enquête Cadre de vie et sécurité du nombre de personnes âgées de 18 à 75 s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles au cours de l'année civile précédant l'année de l'enquête rapportée à la moyenne pondérée des personnes âgées de 18 à 75 ans.

Pour disposer d'un échantillon suffisant, les répondants des enquêtes 2013 à 2017 ont été regroupés et l'indicateur fourni est donc une estimation de la proportion annuelle moyenne de victimes sur la période 2012-2016.

Désagréations retenues :

Par sexe, par type d'atteinte, par type d'auteur.

Agrégats régionaux :

Aucun

Source des données

Description :

L'indicateur est calculé à partir de l'enquête **Cadre de vie et sécurité (CVS)** conduite chaque année, depuis 2007, par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat étroit avec l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI, créé en 2014).

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1278>

Champ de l'opération :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s1474/presentation>

Périodicité :

Annuelle

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s1443/documentation-methodologique>

Références / Publications

[Rapport d'enquête « cadre de vie et sécurité » 2018](#), Interstats – Ministère de l'Intérieur